



Pas de contrat ni fiche de paye...

Par **julien p**, le **24/08/2010** à **10:30**

Bonjour, allons droit au but, j'ai commencer a travailler le 8 juin 2010, nous sommes le 23 aout, et je n'ai toujours signé aucun contrat de travail, j'ai reçu une fiche de paye la semaine dernière portant sur le mois de juin...de plus, depuis le dbt de ce soit disant contrat, j'ai dut avoir 6 jours de congé, en restauration je suis habitué et c'est même normal...a partir du moment que ces jours non pris soient rémunérés! Et bien, je suis a grand peine payé tout juste le smic...(juillet :1220e toujours sans fiche de paye pour le vérifier...) , sachant qu'en fait un cacul simple de mes heures supposées (11h/19h+ 1jour service continu 11h/22h30...) Cela fait plus de 35h même de 39 hebdomadaires. ... que puis je faire?? Une action en justice ne m'est pas envisageable pour le moment vu mon maigre salaire et mon loyer(650e) et sur Megève, la vie est chère. ...please, help !!!! Merci d'avance pour vos réponses susceptibles de m'eclairer ds les sombres méandres du travail saisonier....!

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **11:00**

Bonjour,
Cependant vous pourriez gratuitement saisir le Conseil de Prud'Hommes...
Je vous conseillerais de vous rapprocher de l'Inspection du Travail et/ou d'une organisation syndicale...